

Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 27 août 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2003-1205 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 20 AOÛT 2003</u>

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 20 août 2003 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2003-1206 <u>ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-32 - 97 254,46 \$ - PÉRIODE DU 7 AU 13 AOÛT 2003</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-32 d'un montant total de 97 254,46 \$ pour la période du 7 au 13 août 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1207

SOUMISSION 2003 SP 091 - LES SOLUTIONS DELPHI CORP. - EXPANSION DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE MITEL - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 251 199,65 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la compagnie Les Solutions Delphi Corp., 406, rue Isabey, St-Laurent, Québec, H4T 1V3 au montant total de 251 199,65 \$ incluant les taxes pour l'expansion du système téléphonique Mitel, comprenant les coûts d'acquisition, d'installation, de formation et les frais d'entretien jusqu'au 31 décembre 2004, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 31 juillet 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-13403-001-44225	100 000 \$	Téléphonie téléphonie

13470-435-44226	3 108,71 \$	Harmonisation des technologies
		d'information formation
13470-552-44227	36 360,75 \$	Harmonisation des technologies
		d'information entr./réseau télécom
13470-692-44228	102 995,15 \$	Harmonisation des technologies
		d'information équip. non-capitalisable
04-13493	8 735,04 \$	TPS à recevoir ristourne

Adoptée

CE-2003-1208

SOUMISSION 2003 SI 150 - SPEC AUDIO 1990 INC. - ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE SALLE JEAN-DESPRÉZ DE LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MONTANT DE 34 351,14 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Specs Audio 1990 Inc., 195, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S7 pour la fourniture des équipements d'éclairage pour la salle Jean-Despréz pour la somme de 34 351,14 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 août 2003, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-72000-001-44229	33 156,64 \$	Salle Jean-Despréz - PTI financé au F.R. Salle Jean-Despréz PTI financé au F.R.
04-13493	1 194,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1209*

<u>SUBVENTION DE 11 940 \$ - ORGANISME CULTUREL - MUSÉE DE L'AUBERGE SYMMES/SYMMES INN MUSEUM</u>

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du musée d'Aylmer recevait en 2002 une subvention de 11 940 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du musée d'Aylmer aujourd'hui appelé Musée de l'Auberge Symmes/Symmes Inn Museum répond positivement à tous les critères de sélection afin d'obtenir en 2003 une telle subvention;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2003, la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine et le Service des arts, de la culture et des lettres ont favorisé une approche statu quo pour la distribution des subventions aux organismes culturels;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette subvention est réservé dans le budget 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation du Service des arts, de la culture et des lettres, ce comité recommande au conseil de verser à l'organisme Musée de l'Auberge Symmes / Symmes Inn Museum une subvention de 11 940 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 11 940 \$ à l'ordre du Musée de l'Auberge Symmes / Symmes Inn Museum pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE MONTANT DESCRIPTION

72360-971 11 940 \$ Musée d'Aylmer contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1210*

RÈGLEMENT NUMÉRO 151-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT 610 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE BOULEVARD SAINT-RENÉ EST ENTRE LA MONTÉE MCLAREN ET L'AVENUE DU CHEVALBLANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 151-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 610 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la réalisation de certains travaux municipaux sur le boulevard Saint-René est entre la montée McLaren et l'avenue du Cheval-Blanc – District électoral de la Rivière-Blanche.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1211*

RÈGLEMENT NUMÉRO 160-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 310 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA PHASE II SUR LA RUE ENTOURANT LE SQUARE - PROJET ALEXIS-NIHON - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 160-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 310 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la construction des services municipaux de la phase II sur la rue entourant le square – Projet Alexis-Nihon.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1212*

RÈGLEMENT NUMÉRO 161-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE EMPRUNT DE 116 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR **DES** RÉSEAUX **D'UTILITÉS PUBLIQUES** <u>L'ENFOUISSEMENT</u> DEVANT DESSERVIR LE PROJET RÉSIDENTIEL SITUÉ NORD-EST AU L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-RENÉ EST ET LABROSSE, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 161-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 116 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet résidentiel situé au nord-est de l'intersection des boulevards Saint-René Est et Labrosse, phase 1 – District électoral de Bellevue.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1213*

RÈGLEMENT NUMÉRO 164-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR FINANCER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE, LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET LES TRAVAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR LA RUE BOURGET - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 164-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour financer les honoraires professionnels pour les plans et devis ainsi que la surveillance, le contrôle des matériaux et les travaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Bourget – District électoral de Val-Tétreau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1214

SOUMISSION 2003 SI 072 - CONSTRUCTION LARIVIÈRE LTÉE - AMÉNAGEMENT D'UN BELVEDÈRE - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - MONTANT TOTAL 45 779,95 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Larivière Ltée, 190, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V8 pour l'aménagement d'un belvédère dans le secteur de Buckingham pour la somme de 45 779,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 avril 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les poste budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	44 188,03 \$	Aménagement d'un belvédère (secteur de
04-13493	1 591,92 \$	Buckingham) TPS à recevoir ristourne

Les frais concernant les honoraires pour la surveillance et l'architecture de ce projet sont évalués à 3 318,47 \$ incluant les taxes. Les fonds à cette fin seront pris à même un futur fonds des dépenses en immobilisation provenant de l'indemnisation de l'assureur.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

	,	,	
POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
1 () () ()	17171011	V (V	

01-41410	47 701,21 \$		Indemnité d'assurances // contributions
03-10110		47 391,11 \$	Dépense immobilisable financée par
			activité fin. // contributions
03-13100		310,10 \$	Surplus non affecté // contributions

Adoptée

CE-2003-1215

SOUMISSION 2003 SI 165 - FONDEX OUTAOUAIS - SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE PAVAGE 2003 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 65 449,23 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Fondex Outaouais, 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6 au montant de 65 449,23 \$ incluant les taxes, un contrat pour la prestation de services professionnels de laboratoire pour assurer le contrôle des matériaux sur les projets de réfection de pavage 2003, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} août 2003 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30122-011-44230	63 173,34 \$	Réfection et aménagement du réseau routier frais de laboratoire
04-13493	2 275,89 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1216

SOUMISSION 2003 SP 108 - GROUPE BENOÎT INC. - PARC ERNEST-GABOURY - SYSTÈME D'IRRIGATION - TERRAIN DE SOCCER EXISTANT (TERRAIN NUMÉRO 1) - SERVICE D'INGÉNIERIE - 28 468,68 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la compagnie Groupe Benoît Inc., 490, rue Bombardier, Mascouche, Québec, J7K 3G5 au montant de 28 468,68 \$ incluant les taxes, pour l'option fourniture et installation complète d'un système d'irrigation pour le terrain de soccer existant dans le parc Ernest-Gaboury, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 3 juin 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20077-001-44231	27 478,72 \$	Aménagement terrain de soccer et stationnement terrain de soccer aménagement
04-13493	989,96\$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1217* Modifiée par la résolution numéro CE-2010-234* AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL PLACE CHAMPLAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 9 juillet 2002, la résolution numéro CM-2002-611 approuvant l'entente pour la desserte en services municipaux du projet Place Champlain mais que depuis ce temps un nouveau promoteur (la compagnie 4000986 Canada inc.) a fait l'acquisition de ce projet et en a modifié le concept;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 4000986 Canada inc. a déposé une nouvelle requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux sur les lots numéros 3 086 396, 3 086 397, 3 086 398, 3 086 399 et 3 086 400 étant le projet intégré Place Champlain;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4000986 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Place Champlain :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter la nouvelle entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4000986 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Place Champlain.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 4000986 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux (aqueduc et égouts) dans le projet Place Champlain.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils le Groupe-Conseil Génivar.

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme LVM Fondatec pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien, dans le projet Place Champlain.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à la construction d'un sentier récréatif dans ce projet ainsi qu'à l'installation d'une conduite d'égout sanitaire, la construction d'un collecteur d'égout pluvial et le reprofilage des fossés dans l'emprise du boulevard Lucerne et ce, jusqu'à concurrence de 200 000 \$.

Les fonds à cette fin au montant de 200 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION

Fonds de roulement 200 000 \$ Quote-part Ville - Projet Place

Champlain

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser au fonds de roulement un montant de 200 000 \$ remboursable sur une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

De plus, ce comité abroge sa résolution numéro CE-2002-935 adoptée le 9 juillet 2002 et recommande au conseil d'abroger sa résolution numéro CM-2002-611 adoptée le 9 juillet 2002.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1218

SOUMISSION 2003 SI 158 - MONT-BLEU FORD INC. - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DEMI-TONNE À DEUX ROUES MOTRICES DE TYPE CABINE ALLONGÉE «SUPER CAB» AVEC BOÎTE COURTE - DIVISION CONTRÔLE ANIMALIER, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS -<u>31 976,95 \$</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour l'achat d'une camionnette demi-tonne à deux roues motrice de type cabine allongée, pour la somme de 31 976,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 27 juin 2003 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-70837-006-44232	30 865,01 \$	Biens et équipements-desserte policière Buckingham camion préposé aux animaux
04-13493	1 111,94 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1219 SUBVENTION DE 200 \$ - CHANTIERS JEUNESSE - TRAVAIL VOLONTAIRE ET COMMUNAUTAIRE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Chantiers jeunesse à l'attention de monsieur Denis Leclerc, 4545, avenue Pierre-de-Courbertin, C.P. 1000, Succursale M, Montréal, Québec, H1V 3R2 à titre de subvention pour la participation de monsieur Rémi Lachance au projet de travail volontaire et communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE **MONTANT** DESCRIPTION

11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Adoptée

CE-2003-1220

PARTICIPATION DE MESDAMES THÉRÈSE CYR, LOUISE POIRIER, JOCELYNE HOULE ET MESSIEURS ANDRÉ LEVAC ET PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DU CHSLD DE HULL LE 25 SEPTEMBRE 2003 - 450 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames Thérèse Cyr, Louise Poirier, Jocelyne Houle et messieurs André Levac et Pierre Philion à participer à une activité spéciale au profit de la Fondation du CHSLD de Hull qui aura lieu le 25 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de la Fondation du CHSLD de Hull, 273, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3W3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	90 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11417-972	90 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11401-972	90 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11407-972	90 \$	Pierre Philion - St-Raymond/Vanier subventions
11406-972	90 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11417-972 11401-972 11407-972	90 \$ 90 \$ 90 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions André Levac - d'Aylmer subventions Pierre Philion - St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1221

<u>SUBVENTION DE 500 \$ - ENTRE DEUX ROUES ET L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Entre Deux Roues, 4, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2A3 à titre de subvention pour le cinquième roulethon annuel.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du lac Beauchamp subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11401-972	100 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11408-671	100 \$		Denise Laferrière - de Hull // fourn. de bureau
11408-972		100 \$	Denise Laferrière - de Hull // subventions

Adoptée

CE-2003-1222 <u>SUBVENTION DE 100 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 54 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de La Légion Royale Canadienne, filiale 54 à l'attention de monsieur Léonard Pelletier, président, 176, rue Joseph, Gatineau, Québec, J8L 1G5 à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 6 septembre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1223 <u>SUBVENTION DE 2 000 \$ - CHORALE LES LUCERNAIRS - CABINET DU MAIRE ET DISTRICTS ÉLECTORAUX 1, 2 ET 3</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de la chorale Les Lucernairs à l'attention de monsieur Jean A. Cyr, 10, Chemin Castelbeau, Gatineau, Québec, J9J 1E1 à titre de subvention dans le cadre d'une tournée en septembre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	333,33 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	333,33 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	333,34 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11418-972	1 000 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 août 2003.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier prend son siège

**** Monsieur le conseiller André Levac quitte son siège

CE-2003-1224 PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR DANIEL-ÉMILE DUBOIS AU POSTE DE COORDONNATEUR À LA DIVISION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur à la division transactions immobilières, Module de l'aménagement et du développement du territoire, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de monsieur Daniel-Émile Dubois fait l'objet d'une recommandation unanime de la part du comité de sélection :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Daniel-Émile Dubois, au poste de coordonnateur à la division transactions immobilières, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

M. Dubois est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Daniel-Émile Dubois sera celui de la classe 3, 2^e échelon de la politique salariale et du recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62910-115 - Transactions immobilières – Rémunération régulière – Employé non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1225

<u>DÉMISSION DE MONSIEUR YVES MELANSON AU POSTE D'AGENT D'INFORMATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS</u>

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Melanson occupant les fonctions d'agent d'information au Service des communications, Module des services corporatifs a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Yves Melanson au poste d'agent d'information, Service des communications, Module des services corporatifs et ce, à compter du 26 août 2003.

Le trésorier est autorisé à payer à M. Melanson les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Yves Melanson de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1226*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DU MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-157, entérinait le transfert du poste de coordonnateur – contrôle de la qualité du service de la planification stratégique au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons d'efficacité, le directeur du Service des ressources humaines recommande certaines modifications à la structure organisationnelle de son service :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil les modifications énumérées ci-dessous :

- 1. D'abolir le poste de coordonnateur contrôle de la qualité, de créer le poste de chef de section relations avec les employés et d'y nommer madame Adèle Huot;
- D'abolir le poste d'adjoint au directeur chef des sections relations de travail et développement organisationnel, de créer le poste de directeur adjoint et d'y nommer monsieur Michel Hervieux;
- 3. De créer le poste de chef de section relations de travail, d'y nommer Marc Voyer et de lui accorder les conditions salariales prévues à la politique salariale des cadres pour ce poste;
- 4. D'embaucher au statut d'employé contractuel monsieur Jonathan Beaudoin à titre de conseiller en ressources humaines relations de travail en remplacement de monsieur Marc Voyer et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante du projet de résolution;
- 5. D'autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme du service en conséquence;
- 6. D'autoriser le Service des ressources humaines à modifier les annexes A et C de la politique salariale et du recueil des conditions de travail des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 - Ressources humaines – Rémunération régulière – Employé non syndiqués.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 18 560 \$ représentant les coûts additionnels pour l'année 2003.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années ultérieures les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999 16100-115	18 560 \$	18 560 \$	Imprévus // autres Service des ressources humaines // réguliers/non-syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1227

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COLLECTIVE DE L'EX-VILLE DE MASSON-ANGERS - AUGMENTATION ANNUELLE DE 174 \$, SOIT 0,2 %

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification de l'assurance collective de l'ex-Ville de Masson-Angers applicable à compter du 1^{er} août 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en tout temps, retourner en appel d'offres si les taux ne sont pas satisfaisants ou si le marché a changé substantiellement;

CONSIDÉRANT QUE la firme André Gingras et associés inc. a effectué l'analyse de la tarification soumise par la Desjardins Sécurité financière inc. et nous recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les nouveaux taux de la Desjardins Sécurité financière inc. pour la période s'échelonnant du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004 et ce, selon l'entente intervenue avec la firme André Gingras et associés inc., tel qu'il est indiqué dans leur rapport du 23 juillet 2003 et dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1228 RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COLLECTIVE DE L'EX-VILLE DE BUCKINGHAM - BAISSE ANNUELLE DE 8 981 \$, SOIT 9,0 %

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification de l'assurance collective de l'ex-Ville de Buckingham applicable à compter du 1^{er} août 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en tout temps, retourner en appel d'offres si les taux ne sont pas satisfaisants ou si le marché a changé substantiellement;

CONSIDÉRANT QUE la firme André Gingras et associés inc. a effectué l'analyse de la tarification soumise par la Desjardins Sécurité financière inc. et nous recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les nouveaux taux de la Desjardins Sécurité financière inc. pour la période s'échelonnant du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004 et ce, selon l'entente intervenue avec la firme André Gingras et associés inc., tel qu'il est indiqué dans leur rapport du 22 juillet 2003 et dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1229 NOMINATION À L'ESSAI DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LABELLE AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN ET À L'ÉQUIPEMENT - SERVICE DE LA POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé à l'entretien et à l'équipement au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la nomination à l'essai de monsieur Jean-Pierre Labelle au poste de préposé à l'entretien et à l'équipement au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Labelle est assujetti à une période d'essai de 6 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Labelle sera celui de la classe III de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-114 - Soutien – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1230

ANNULATION - APPEL D'OFFRES 2003 SI 095 - VÉRIFICATION DES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE, DES BATTERIES D'URGENCE, DES GICLEURS ET DE EXTINCTEURS CHIMIQUES - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, trois firmes ont déposé une soumission pour la vérification des systèmes d'alarme incendie, des gicleurs et des extincteurs chimiques pour les divers édifices de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le prix total de la plus basse soumission déposée dépasse la somme prévue par la *Loi des cités et villes* pour un appel d'offres sur invitation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité annule l'appel d'offres 2003 SI 095 et autorise le Service des finances, division de l'approvisionnement à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public pour la vérification des systèmes d'alarme incendie et extincteurs ainsi qu'au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la vérification des gicleurs.

Adoptée

CE-2003-1231

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-809 - SOUMISSION 2003 SP 040 - GOLDER ASSOCIÉS INNOVATIONS APPLIQUÉES (GAIA) INC. - RABATTEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION DANS LES PUITS DE BIOGAZ DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE COOK - 187 852,50 \$ - MANDAT - PARTIE DES TRAVAUX ÉNUMÉRÉS AU BORDEREAU DES PRIX DE LA SOUMISSION - 121 364,03 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate la firme Golder Associés Innovations Appliquées (GAIA) inc. à réaliser une partie des travaux énumérés dans le bordereau des prix de la soumission 2003 SP 040 pour le rabattement des eaux de lixiviation dans les puits de biogaz du lieu d'enfouissement sanitaire Cook pour un montant de 121 364,03 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité abroge sa résolution numéro CE-2003-809 en raison du refus du ministère des Affaires municipales du Sport et du Loisir du Québec d'approuver le règlement d'emprunt numéro 103-2003 de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20054-001-44233	96 522,67 \$	Travaux gestion des biogaz et lixiviats site Cook travaux gestion biogaz et
06-06840-001-44234	20 621,09 \$	lixiviats, site Cook Plans et devis gestion des biogaz au site Cook coûts des travaux

04-13493 4 220,27 \$ TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1232

ACCEPTATION DE LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2003 AU 1ER JANVIER 2005 DE LA COMPAGNIE ING

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la police d'assurance responsabilité civile des organismes sans but lucratif de la Ville de Gatineau pour la période du 1^{er} septembre 2003 au 1^{er} janvier 2005 de la compagnie ING au coût de 200 458,27 \$ et mandate le responsable-opérations du Service des finances de trouver une solution à moyen terme pour l'organisme Kinexsport.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19100-424-44236	50 012,08 \$	Gestion des assurances ass./OSBL
04-19100	150 446,19 \$	Dépenses payées d'avances

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante:

POSTE	DEBIT	CREDIT	DESCRIPTION
19110-425 19100-424	19 620 \$	19 620 \$	Auto-assurance // contr. auto-assurance Gestion des assurances // ass./OSBL

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1233

ACCEPTATION DE LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA POUR LA PÉRIODE DU 26 AOÛT 2003 AU 31 DÉCEMBRE 2004 DE LA COMPAGNIE ROYAL & SUN ALLIANCE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la police d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa pour la période du 26 août 2003 au 31 décembre 2004 de la compagnie Royal & Sun Alliance au coût de 3 916 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
37200-429-44237	1 014,67 \$	Transport aérien autres assurances
04-19100	2 901,33 \$	Dépenses payées d'avance

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2003.

Adoptée

CE-2003-1234

<u>SOUMISSION 2003 SI 178 - SPECS AUDIO (1990) INC. - SECTIONS 1.1, 1.3 ET 1.6 - 40 582,64 \$ ET SOLOTECH INC. - SECTIONS 1.2, 1.4 ET 1.5 - 26 468,86 \$ - </u>

<u>SONORISATION SALLE JEAN-DESPRÉZ DE LA MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Specs Audio 1990 Inc., 195, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S7 pour la fourniture des équipements pour la salle Jean-Despréz, identifiés aux sections 1.1, 1.3 et 1.6 pour la somme de 40 582,64 \$ incluant les taxes et un contrat à la firme Solotech Inc., 4820, 4ième Avenue, Montréal, Québec, H1Y 2T8 pour la fourniture des équipements identifiés aux sections 1.2, 1.4 et 1.5 pour la somme de 26 468,86 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 5 août 2003, comme étant les plus basses soumissions par article reçues et conformes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-72000-001-44238	64 719,90 \$	Salle Jean-Despréz - PTI financé au F.R. salle Jean-Despréz PTI financé au F.R.
04-13493	2 331,60 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 août 2003.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME Maire et président Comité exécutif M^e SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif